

RÉUNION DE COMMISSION

C.C.A.S.

L'an deux mil vingt, le 23 juillet à 9 heures, s'est réuni le Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.), dûment convoqués le 16 juillet 2020, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur NOYELLE Bernard, Maire de la Commune et Président.

Présents : NOYELLE Bernard, BLONDEL Monique, GODEFROY Arnaud, DIAZ Michèle, VANDENBERGHE Chantal, YEDYNACK Maria.

Absents ayant donné pouvoir : — LANCIEN Lucie à GODEFROY Arnaud
PIONNIER Céline pouvoir à NOYELLE Bernard

Absents : WAWRZYNIAK Catherine

Secrétaire de Séance : Madame DIAZ Michèle

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Président propose de procéder à l'installation des membres du CCAS comme suit :

Membres du conseil municipal : BLONDEL Monique, GODEFROY Arnaud, LANCIEN Lucie, NOYELLE Bernard, PIONNIER Céline.

Membres extérieurs : DIAZ Michèle, VANDENBERGHE Chantal, WAWRZYNIAK Catherine, YEDYNACK Maria.

Aucune opposition n'a été faite à cette installation. Les membres du CCAS sont installés.

1. DELIBERATION N°2020 01 CCAS - Approbation du compte de gestion – Année 2019

Vu le budget primitif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Il est demandé aux membres du CCAS d'approuver le compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, la Commission, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du budget CCAS dressé pour l'année 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Vote Oui : 5 + 1 pouvoir Non : 0 Abstention : 0

2. DELIBERATION N° 2020 02 CCAS -Vote du compte administratif 2019

Présidé et présenté par Madame DIAZ Michèle, doyenne.

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2019 tels qu'ils figurent au compte administratif du budget du CCAS peuvent être présentés comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Alimentation (Compte 6568) : 119 colis..... 5 950.00 €

Total des dépenses de fonctionnement 5 950.00 €

